



COLLOQUE DE L'ÉGLISE SUR LES 35 ANS DE LA CONFÉRENCE NATIONALE AU BÉNIN

L'esprit citoyen au cœur de l'initiative pastorale

P. 4-7



Mgr Roger Houngbédji, président de la Conférence épiscopale du Bénin (au micro) lançant les travaux du Colloque des 35 ans de la Conférence Nationale et la 1^{ère} Journée Nationale du Relèvement de la Nation et des cadres et personnalités politiques, le vendredi 28 février 2025 à Cotonou

ICI ET AILLEURS

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Inauguration du jubilé des 25 ans d'existence

P. 2

LANCEMENT DU LIVRE "VERS LE MIRACLE BÉNINOIS"

Une source d'inspiration pour un Bénin nouveau

P. 7

POINT DE VUE

RETRAIT DES ÉTATS-UNIS DE L'OMS

Quelles conséquences pour l'Afrique ?

P. 10



UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Inauguration du jubilé des 25 ans d'existence

Norbert KOU DANOU

Le mercredi 5 mars 2025 a eu lieu dans la Chapelle de l'Ucao-Uuc, la célébration de l'imposition des cendres inaugurant l'entrée officielle de l'Église Universelle dans le temps liturgique du carême. La célébration eucharistique a été présidée par Mgr Roger Hounghédji, o.p., Archevêque de Cotonou. Une dizaine de prêtres, dont les Pères Modeste Somé, président de l'Ucao-Uuc, et Augustin Ndiaye, Recteur du réseau Ucao, ont également pris part à la messe en présence du personnel, du corps professoral et de nombreux étudiants.

C'est dans une atmosphère de recueillement que les étudiants de l'Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest-Unité universitaire de Cotonou (Ucao-Uuc) et leurs autorités administratives ont vécu la célébration du Mercredi des Cendres sous les auspices de Mgr Roger Hounghédji, leur Vice-Chancelier. Dans son allocution, le Père Modeste Somé a exprimé sa profonde gratitude aux uns et aux autres, en particulier au Père Augustin Ndiaye, Recteur du réseau Ucao, et à Mgr Roger Hounghédji pour la proximité paternelle. « Merci Monseigneur d'avoir accepté venir dans notre chapelle pour nous imposer les cendres, nous



Photo /La Croix/ Norbert KOU DANOU

Au premier plan, les membres de l'administration au cours de la messe

apporter le message du salut du Seigneur, célébrer avec nous le sacrifice de notre rédemption et rompre pour nous le pain de la communion et de l'unité », a-t-il déclaré

Dans son homélie, le prélat a

souhaité un joyeux et lumineux jubilé d'argent à l'Ucao qui inaugure ses 25 ans d'existence. Il a ensuite fait une profonde catéchèse sur la signification du rituel des cendres et à quoi cela nous engage en tant que chrétiens

catholiques. « Le rituel de l'imposition des cendres est un appel à la conversion et en même temps, une prise d'engagement pour cette conversion. C'est l'état de notre cœur qui définit la qualité de notre démarche de

conversion. La démarche d'un changement profond et sincère et non une démarche superficielle car Dieu ne s'attend pas à une conversion superficielle de notre part », a expliqué le prélat. « Lorsque la prière, le jeûne et l'aumône sont accomplis juste pour attirer le regard et l'estime des hommes, ils nous déconnectent et nous éloignent de la vie d'intimité profonde avec Dieu. L'évangéliste Saint Matthieu nous invite à laisser Dieu nous toucher, nous rejoindre profondément afin de revenir à lui de tout notre cœur pour nous laisser réconcilier avec Lui. C'est là tout le sens de notre célébration », ajoute-t-il.

Selon Mgr Roger Hounghédji, il ne sert à rien de sortir de cette célébration la cendre sur le front si c'est pour continuer de mener la même vie. La vraie conversion commence avec une décision ponctuelle et ferme. Ce que Dieu nous demande, c'est la conversion comme un retournement radical, un changement de mentalité, de paradigme et de pratique. Il a invité les étudiants et les membres de l'administration à faire un retour sincère à la foi authentique et à être des hommes et des femmes remplis de la crainte de Dieu.



Photo /La Croix/ Norbert KOU DANOU

Mgr Roger Hounghédji appliquant la cendre sur le front des étudiants de l'Ucao-Uuc



LEÇON INAUGURALE À L'INSTITUT PONTIFICAL JEAN-PAUL II, SECTION DE COTONOU

Mgr Philippe Bordeyne insiste sur la synodalité de l'Église

L'Institut Pontifical Jean-Paul II, section francophone d'Afrique, a reçu du lundi 3 au mercredi 5 mars 2025 la visite pastorale de Mgr Philippe Bordeyne, président de l'Institut Pontifical Jean-Paul II pour les sciences du mariage et de la famille - Cité du Vatican à Rome. Séances de travail avec les enseignants et les étudiants, leçon inaugurale et diverses audiences ont meublé le séjour de l'hôte au Bénin.

Pio Espérance AKOGNINNOU
STAGIAIRE

La leçon inaugurale du mardi 4 mars 2025 sur le thème : *Famille, Éducation, et Synodalité. Un témoignage de l'Église dans le monde actuel*, a été un espace favorable où Mgr Philippe Bordeyne a publiquement présenté la vision universelle de l'Institut Pontifical Jean-Paul II pour les sciences du mariage et de la famille dans un contexte de synodalité. Après la prière d'ouverture, c'est le Père Brice Ouinsou, vice-président de l'Institut Pontifical Jean-Paul II, section francophone d'Afrique, qui a introduit les



Les acteurs de la famille et les étudiants suivent la leçon inaugurale de Mgr Philippe Bordeyne

échanges à travers la formulation de la problématique : « En quoi la conversion pastorale de l'Église peut-elle contribuer à la

régénérescence des familles et de l'éducation en Afrique et dans le monde ? Quelle est la part de l'Institut Jean-Paul II dans cette

diachronie ? Et finalement, quelle est la part des familles dans les 55 pays d'Afrique ? ».

Mgr Philippe Bordeyne a mis l'accent sur la valeur de l'écoute dans une perspective de synodalité et la théologie du mystère de la famille. De leur côté, Mgr Antoine Ganyé et d'autres étudiants ont pris la parole pour enrichir le débat sur le contenu de la formation dispensée à l'Institut Pontifical Jean-Paul II. Dans la soirée, Mgr Philippe Bordeyne a été reçu en audience par Mgr Roger Houngbédji, Vice-Grand Chancelier de l'Institut Pontifical Jean-Paul II, section francophone d'Afrique, avant de repartir pour Rome le mercredi 5 mars 2025.

► « J'invite les évêques de toute la zone africaine francophone à faire confiance à la Section de Cotonou »

(Interview de Mgr Philippe Bordeyne, président de l'Institut Pontifical Jean-Paul II pour les sciences du mariage et de la famille - Cité du Vatican à Rome)

Dans cette interview, Mgr Philippe Bordeyne parle de l'Institut Pontifical Jean-Paul II, sa mission, ses défis et les grands enjeux pour la Section de Cotonou.

Propos recueillis par
Pio Espérance
AKOGNINNOU &
Florent HOUÉSSINON

La Croix du Bénin : *Excellence, du 3 au 5 mars 2025, vous avez effectué une visite pastorale à l'Institut Pontifical Jean-Paul II, section francophone d'Afrique. Vous voudriez bien partager avec nos lecteurs l'objet de votre présence au Bénin.*

Mgr Philippe Bordeyne : En tant que Président International de l'Institut Pontifical Jean-Paul II, j'ai la tutelle sur toutes les Sections à travers le monde : Section de Cotonou, de Valencia, de Madrid, de Washington, de Mexico, de Salvador de Bahia au Brésil et de Changanassery en Inde. Une fois par an, nous tenons le Conseil de l'Institut que je préside avec tous mes vice-présidents. Nous travaillons beaucoup sur des dossiers, notamment les programmes académiques. Quand un professeur est nommé, je suis chargé de le présenter au Dicastère à Rome. Cependant, je ne suis pas un censeur. J'ai besoin de comprendre et d'aider les équipes à accomplir leur mission sur place.

J'invite les évêques de toute la zone africaine francophone à faire confiance à l'Institut Pontifical Jean-

Paul II, Section de Cotonou. C'est une Section formidable avec des professeurs de qualité, des étudiants éveillés, engagés dans le service des familles et du mariage. Donc j'effectue cette visite pastorale pour encourager et faire le trait d'union pour que ce qui se fait dans un lieu puisse se déployer ailleurs.

Quel rapport doit exister entre l'enseignement de l'Institut Pontifical Jean-Paul II, section francophone d'Afrique, la pastorale familiale et les couples ?

Un Institut Pontifical qui est un Institut d'enseignement et de recherche a trois missions. La première, c'est l'enseignement qui prépare à des diplômes. La deuxième, c'est la recherche. Et donc, les deux années de Licence canonique et de Master s'adossent à la recherche. La manière de vivre la famille chrétiennement doit s'inspirer des techniques qui existent dans la société et les redéployer au niveau de la famille. Actuellement, la Section de Cotonou essaie de travailler, avec raison, sur les questions de résolution de conflits dans les familles. La troisième mission est la contribution de l'université aux valeurs humanistes. Il s'agit de voir ce que l'Institut peut apporter à la société civile ou à l'Église plus largement. La clé de cette 3^e



Mgr Philippe Bordeyne

mission, ce sont les partenariats. Elle permet à l'Institut de n'être pas hors sol.

En cette année du Jubilé de l'An 2025, quels sont selon vous, les grands enjeux sur lesquels l'Institut Pontifical Jean-Paul II, section francophone d'Afrique, doit travailler ?

Les violences familiales. Dans tous les lieux, dans toutes les religions, hélas, les violences familiales existent. Les violences conjugales, les violences sur les enfants font l'objet de trop de silence. Pour que l'espérance soit possible en cette année jubilaire, il faut travailler à la prévention et écouter les personnes qui subissent ces violences. Le deuxième enjeu, c'est celui des migrations. On a tendance, en théologie, à aborder

la migration sous l'angle unique de l'assurance. Il est vrai que les migrations détruisent les familles. Mais on est appelé à avoir un regard plus équilibré afin de voir les opportunités qui existent.

Il y a une grande capacité de résilience chez les Africains. Le couple est inscrit dans une famille plus large. On s'épaule, on s'entoure. Et donc pour stimuler l'espérance, il faut regarder avec courage les aspects négatifs des migrations mais aussi les opportunités. Enfin, l'espérance, c'est tout ce qui se passe dans la préparation au mariage. Dans tous les pays à l'exception de certains pays asiatiques, le mariage est en difficulté. En revanche, les communautés chrétiennes acceptent d'accueillir des couples. Il y a beaucoup d'enfants baptisés alors que leurs parents ne sont pas mariés. Comme ce n'est pas une situation régulière, on n'ose pas parler de mariage. Quel dommage ! Quand on célèbre le baptême d'un enfant, il y a beaucoup de familles réunies : les parents, les grands-parents, les frères et sœurs, etc. Au lieu de regarder la bouteille à moitié vide, je plaide de la regarder à moitié pleine. Aidons les personnes à combler le vide pour que de leur amour, elles s'occupent de leurs enfants et marchent vers la Table Sainte.

ÉDITORIAL

Michaël S. GOMÉ

Hiatus strident

Des pas de géant ont été faits à chaque décennie. Parfois à l'emporte-pièce, selon l'appréhension du moment. 35 ans après l'historique Conférence des forces vives de la Nation, le bilan fait au Colloque organisé par l'Église le 28 février dernier est en demi-teinte, avec une mosaïque de reculs inquiétants des valeurs démocratiques. Le devoir de mémoire qui s'impose permet de se réapproprier les acquis de cet héritage politique grâce à un diagnostic décomplexé et franc du parcours effectué. Le voyage dans le passé enjoint d'en capitaliser le gain tout en empêchant la résurrection des dérives, quelles que soient leurs formes.

À la différence du travail qui offre une satisfaction temporaire tout en servilisant, la Conférence nationale des forces vives de la Nation est une œuvre, un chef-d'œuvre qui transcende le temps et même l'espace territorial, et apporte un bénéfice indestructible et impérissable à plus d'une génération. Fruit du génie national, elle est devenue un paradigme non seulement pour les Béninois eux-mêmes, mais aussi pour plusieurs pays du Continent africain. Elle demeure également un appel constant à travailler à ce que la chose publique concerne tout le monde, ainsi que le recommande Mgr Roger Houngbédji, o.p., Président de la Conférence épiscopale du Bénin. Car de vastes champs demeurent inexplorés ou inachevés surtout dans le domaine de l'éducation, de la valorisation du capital humain, de la promotion du vivre-ensemble, de la qualité des lois et des processus électoraux, de la compassion et de la quête permanente du mieux-être pour tous. Voilà pourquoi il urge de taire le hiatus strident entre démocratie et développement, comme si les deux concepts s'excluaient l'un l'autre.

En commémorant les 35 ans de la Conférence nationale, il s'avère indispensable de redonner la fierté non seulement à travers les monuments matériels appelés à s'effriter au fil des ans, mais surtout à travers le monument immatériel et impérissable que sont les valeurs conquises à l'aube de l'ère du Nouveau démocratique, au prix du dialogue consensuel et du renoncement aux convictions personnelles ou partisans.

Que le processus démocratique devienne alors un point de non-retour, selon le vœu ardent de l'évêque d'Abomey, Mgr Eugène Cyrille Houndékon !

COLLOQUE DE L'ÉGLISE SUR LES 35 ANS DE LA CONFÉRENCE NATIONALE AU BÉNIN

L'esprit citoyen au cœur de l'initiative pastorale

Événement fondateur du Renouveau démocratique, la Conférence des forces vives de la Nation a permis au Bénin de faire l'option de la démocratie et de l'État de droit. Cependant, les pratiques démocratiques sont de plus en plus remises en cause notamment ces dernières années, avec des choix de développement controversés. Pour l'Église au Bénin, protagoniste majeure de la Conférence nationale de février 1990, il y a nécessité de revisiter l'histoire pour mieux se projeter dans l'avenir. Le Colloque qu'elle a organisé pour commémorer le 35^e anniversaire de cet événement majeur a été placé sous le thème : "L'esprit de la Conférence des forces vives de la nation : Un héritage pour la construction nationale".

► Des échanges inclusifs et constructifs

Florent HOUÉSSINON

La Conférence épiscopale du Bénin a organisé le 28 février 2025 le Colloque des 35 ans de la Conférence des forces vives de la Nation et la 1^{ère} Journée nationale du relèvement de la Nation et des cadres et personnalités politiques. C'est la Salle Saint Charbel à Cotonou qui a abrité l'événement avec la participation des membres de la société civile, des représentants des partis politiques, du Corps diplomatique accrédité au Bénin, des responsables d'institutions sous-régionales, des enseignants-chercheurs, des évêques et des consacrés.

Vendredi 28 février 2025. La Salle Saint Charbel de Cotonou est remplie de près de 500 personnes, badges au cou. L'enceinte, notamment le podium et les sièges assis, sont décorés aux couleurs du drapeau national : vert, jaune et rouge. 10h, le Père Nathanaël Yaovi Soédé, Aumônier national des cadres et personnalités politiques, délivre son message de bienvenue. « Pourquoi l'Église se préoccupe-t-elle tant de l'héritage de la Conférence nationale ? », s'interroge-t-il. « Il s'agit de l'événement majeur de l'histoire contemporaine de notre pays. On s'en souvient, le 28 février, jour d'incidence de la clôture de la Conférence, date emblématique, notre pays a fait le choix de la démocratie et de l'État de droit. Le Bénin a reconnu qu'il doit cette option à la miséricorde de Dieu, aux mânes des Ancêtres et aux sacrifices consentis par les Béninoises et Béninois dont plusieurs vivent encore parmi nous. Une date, une histoire qui ne peuvent être bradées quand on sait que la Conférence nationale autour de laquelle est centrée cette histoire est la voie de l'avenir de notre pays en quête de paix et de développement au profit de tous », poursuit-il.

Pratiques frauduleuses d'accession au pouvoir

Avant de prononcer son discours d'ouverture, Mgr Roger Houngbédji, président de la Conférence épiscopale du Bénin, fait observer une minute de silence en mémoire des protagonistes de l'histoire de la Conférence nationale de février 1990. Puis, le prélat définit clairement les axes de la rencontre : devoir de mémoire, réappropriation des acquis et perspectives. En prélude aux débats, Mgr Houngbédji suscite la réflexion des participants : « 35 ans après, c'est-à-dire aujourd'hui, Béninois et Béninoises, savons-nous mieux qu'hier, ou tout au moins autant qu'hier, faire le même geste, celui de nous mettre ensemble pour le bien commun, quelles que soient nos opinions et appartenances politiques ? Les lieux que nous désertons au profit de nos luttes partisans, à savoir : l'éducation des enfants aux vraies valeurs, l'attention aux plus démunis, aux marginalisés, aux jeunes non scolarisés, quand ces chantiers sont délaissés, ne deviennent-ils pas tôt ou tard une pépinière où des groupes extrémistes vont recruter des adhérents ? ». Il est resté sur le même registre que la veille à la messe des 35 ans de la Conférence nationale le 27 février 2025, messe au cours de laquelle il a invité les acteurs politiques de tous bords, acteurs de la société civile, autorités diverses, leaders religieux, chefs traditionnels et coutumiers, filles et fils du Bénin à la conversion. « Ayez du sel en vous-mêmes, et vivez en paix entre vous », exhorte-t-il.

La conférence inaugurale du Colloque présentée par Mgr Eugène Cyrille Houndékou, évêque d'Abomey, porte sur « la Conférence des forces vives de la Nation : notre passé, notre avenir : quelle responsabilité pour le relèvement de la Nation aujourd'hui et demain ? ». Il a passé en revue l'histoire politique du Bénin de 1960 à nos jours, et les pratiques politiques frauduleuses d'accession au

des camions qui allaient chercher les sœurs et frères frontaliers originaires du Togo pour gonfler le nombre des votants acquis à la cause de son propre parti ou de sa propre mouvance ? Qui ne se souviendrait pas de la cause qui a fait dessaisir le ministère de l'Intérieur de centraliser les élections pour créer la CÉNA ? Qui ne se souviendrait pas de la crise de crédibilité de la liste électorale aux élections de 2001 et des dénonciations de tripataillages ? Qui ne se

souvent pas du boycott massif du deuxième tour des élections de 2001 qui s'est soldé par un match amical résultant à peine des 25% d'électeurs ? Qui oublierait le prétexte du délestage pour justifier l'inexactitude de certains résultats communiqués à la Cour Constitutionnelle, malgré l'existence des ondulateurs et des sauvegardes de données sur Disque dur ? Les électeurs ne savaient plus à quel saint se vouer », déclare Mgr Eugène Cyrille Houndékou.

"Les dérives combattues hier renaissent"

La cérémonie d'ouverture a également été marquée par la lecture du décret d'institution de la Journée nationale du relèvement de la Nation et des cadres et personnalités politiques, lecture faite par le Père Éric Okpèitcha, Secrétaire général adjoint à la Conférence épiscopale du Bénin (cf. Encadré). Quatre communications ont été ensuite

P 6

Journée Nationale du Relèvement de la Nation et des Cadres et Personnalités Politiques



LA CONFERENCE EPISCOPALE DU BENIN (C.E.B.)

Tél. : +229 21 30 66 48 / 21 30 07 36 - Fax : +229 21 30 07 36 / 21 30 07 07

Cel. : +229 91 36 66 66 - E-mail : cepiscob@gmail.com

04 BP. 358 COTONOU - REPUBLIQUE DU BENIN

Décret n°24/001 du 13 novembre 2024

Portant institution de la Journée Nationale du Relèvement de la Nation et des Cadres et Personnalités Politiques.

Le Président de la Conférence Episcopale du Bénin,

- Considérant la gravité de l'obligation qu'ont les chrétiens de construire avec tous les hommes, un monde plus humain (cf. *Gaudium et spes*, n°57, §1) ;
- Considérant le droit à la liberté dans les matières temporelles reconnu aux fidèles laïcs et le devoir d'exercer cette liberté en imprégnant leur action d'esprit évangélique (can. 227 du CIC/1983) ;
- Considérant le devoir d'animation chrétienne de l'ordre temporel qui incombe aux fidèles laïcs à travers la participation à la politique (cf. *chritifideles laici*, n°42) ;
- Considérant l'invitation constante des Evêques du Bénin à garder la mémoire de la Conférence des forces vives de la Nation de février 1990 ; (cf. Lettre pastorale *Peuple béninois, souviens-toi et relève ton pays*, du 25 décembre 2005) ;
- Considérant l'appel pressant de la Conférence Episcopale du Bénin à préserver les acquis de ladite Conférence dans la vie socio-politique du Bénin ;
- Considérant les recommandations de la 73^e Session Plénière Ordinaire de la Conférence Episcopale du Bénin qui s'est déroulée du 10 au 13 novembre 2024 à Lokossa, décrète.

Article 1^{er} : Il est institué une Journée Nationale du Relèvement de la Nation et des Cadres et Personnalités Politiques dans le but de préserver l'esprit et les acquis de la Conférence des forces vives de la Nation de février 1990 d'une part, et d'autre part, d'encourager les laïcs à s'engager dans la politique.

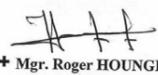
Article 2 : Ladite Journée sera célébrée le 28 février de chaque année.

Article 3 : La Journée Nationale du Relèvement de la Nation et des Cadres et Personnalités Politiques donnera lieu à des célébrations aux niveaux paroissial, diocésain et national.

Article 4 : Elle sera aussi marquée par des activités de réflexion sur la vie socio-politique du Bénin et d'approfondissement de la Doctrine Sociale de l'Église.

Article 5 : Le présent décret prend effet à compter de la date de sa signature et sera publié dans l'hebdomadaire catholique *La Croix du Bénin*.

Fait à Lokossa, le 13 novembre 2024


+ Mgr. Roger HOUNGBÉDJI, o.p.
Archevêque de Cotonou
Président de la C.E.B.



COLLOQUE DE L'ÉGLISE SUR LES 35 ANS DE LA CONFÉRENCE NATIONALE AU BÉNIN

Suite de la page 4

présentées à l'assistance. La première a été animée par le Professeur Hygin Kakai, Professeur titulaire à l'Université d'Abomey-Calavi. Il est revenu sur l'histoire politique du Bénin de 1960 à nos jours, ainsi que la crise économique et sociopolitique qui a prévalu. « La solution inédite de la Conférence nationale est d'avoir donné de l'espoir à un peuple meurtri et sans aucune perspective pour un lendemain meilleur. 35 années plus tard, si les signaux ne sont pas encore totalement rouges, notre fierté depuis cette historique Conférence s'assombrit de jour en jour, et interpelle notre conscience collective. Les dérives combattues hier renaissent et nous obligent à nous interroger sur les efforts qui devraient être les nôtres pour maintenir allumées les flammes de la cohésion et de la concorde nationale », souligne-t-il. Paul-Marie Houessou, Docteur en Études anglophones à l'Université d'Abomey-Calavi, circonscrit la source



Photo /Judicæel DJIDJOHO

La coupure du gâteau des 35 ans de la Conférence nationale

du mal-être béninois autour du concept : «Ablôdé gbadja» (l'Indépendance totale). Selon lui, le Bénin hérite de la Conférence nationale le dialogue, l'écoute, l'espérance, l'humilité, le leadership démocratique et la

capacité du dépassement de soi. La communication du Professeur Simon-Narcisse Tométin, Institutionnaliste des réformes publiques, va proposer de hisser la devise nationale « Fraternité, Justice, Travail »

au rang de valeurs à sacraliser. « Quand j'applique la pyramide de Maslow à la gouvernance actuelle, je constate que je suis couché et que la plupart des Béninois sont couchés ou à genoux », commente-t-il. « Il

faut que les politiciens aient à présent "la culture de la honte" dans notre pays », ajoute-t-il, tout en déclinant une dizaine de recommandation à satisfaire par le régime de la Rupture avant les prochaines élections. Nadia Nata, Consultante en gouvernance politique, paix et sécurité, saisit la balle au bond pour développer les principes et valeurs démocratiques. Elle demande d'« arrêter les hypocrisies », de reconnaître que le Bénin est une « société fondamentalement régionaliste » et de reconsidérer les « questions sécuritaires ». Après avoir souligné le rôle majeur que jouent les médias, Nadia Nata recommande de réformer le système éducatif et de former les jeunes en remettant en place le service national. Les témoignages d'Élisabeth Pognon, Me Robert Dossou et Théodore Holo, tous anciens présidents de la Cour constitutionnels du Bénin, ayant pris une part active à la Conférence nationale de février 1990, ont mis un terme aux échanges.

► Distinction des acteurs d'hier et d'aujourd'hui

Père Nathanaël Yaovi SOÉDÉ
AUMÔNIER NATIONAL DES
CADRES ET PERSONNALITÉS
POLITIQUES

À l'occasion du Colloque des 35 ans de la Conférence nationale, la Conférence épiscopale du Bénin (Céb) a procédé au lancement de la Journée Nationale du Relèvement de la Nation et des Cadres et Personnalités Politiques. Le samedi 1^{er} mars 2025, certains acteurs clés et ecclésiastiques ont été décorés au cours du déjeuner de gala organisé à la Salle Saint Charbel à Cotonou.

À la première édition de la Journée nationale du relèvement de la Nation et des cadres et personnalités politiques, la Conférence épiscopale du Bénin a rendu hommage aux fils et filles de l'Église, prélats, ecclésiastiques et laïcs, défunts et vivants qui, de par leur engagement pastoral, chrétien et sociopolitique ont témoigné de leur foi dans la construction et le relèvement du Bénin.

À titre posthume, la Céb a rendu hommage à la figure de proue de la Conférence nationale, Père de la démocratie au Bénin, Mgr Isidore de Souza ; à Feu S. E. Robert Sastre qui, de la période pré et postcoloniale, en particulier au lendemain des indépendances et dans le contexte de la Révolution marxiste-léniniste,



Photo /Judicæel DJIDJOHO

Les fidèles laïcs et le Père Éfoé-Julien Pénoukou décorés au cours de la première Journée Nationale du Relèvement de la Nation et des cadres et personnalités politiques, le samedi 1^{er} mars 2025

a rendu témoignage au prix de sa vie, à l'enseignement social de l'Église en matière politique, faisant voir en toute vérité le lien politique, service de la promotion humaine et Parole de Dieu, révélé en Jésus-Christ ; deux des membres du clergé béninois remarquables par leur témoignage du caractère prophétique et subversif de la Parole de Dieu par rapport aux visions et pratiques sociopolitiques des rois et chefs de ce monde : les Pères Alphonse et André Quenum. Il a été question ensuite des cadres ou personnalités politiques qui ont mis leur intelligence et leur savoir-

faire au service de la Nation : Feu le Professeur Jean Pliya, Feu la Professeure Présidente Conceptia Ouinsou et Feu la Professeure Grâce Adamon d'Almeida.

Au titre des personnalités vivantes, hommage a été rendu à l'Aumônier national émérite de l'Aumônerie nationale des cadres et personnalités politiques, le Père Éfoé-Julien Pénoukou, Président du Mouvement catholique des cadres et personnalités politiques (Mccpp) et Président émérite de l'Observatoire chrétien catholique de la gouvernance (Occg). Ont été distingués comme témoins et cadres catholiques majeurs de

l'organisation de la Conférence nationale et de la consolidation des acquis de la Conférence nationale, les Professeurs Robert Dossou et Maurice Ahanhanzo-Glèlè ; comme témoins et cadres catholiques majeurs de la lutte pour la sauvegarde de l'héritage de la Conférence nationale et la consolidation de ses acquis, la Présidente Élisabeth Pognon, le Professeur Théodore Holo, le Professeur Jean-Pierre Ézin et Madame Célestine Zanou.

Les membres émérites de l'Occg ont été ensuite distingués comme témoins et cadres catholiques majeurs de

la lutte pour la consolidation des acquis de la Conférence nationale : Ambassadeur Jacques Adandé, Prof. Marina d'Almeida Massougbojji, Dr Ambroise Koura, Me Véronique Akankossi Déguénon, Dr Lydie Akibodé Pognon, M. Léandre Loko, Marcellin Sédédji, Prof. Flore Gangbo, Président Nicolas Assogba, M. Lucien Afanou et Feu Dominique Kounkponou; et enfin, le Professeur Célestin Monteiro a reçu des hommages pour sa fidélité dans l'engagement chrétien au sein du Mouvement catholique des cadres et personnalités politiques.

COLLOQUE DE L'ÉGLISE SUR LES 35 ANS DE LA CONFÉRENCE NATIONALE AU BÉNIN

► Un acte décisif aux origines de la Constitution de 1990

Le Père Charles Cakpo du diocèse de Porto-Novo propose une analyse de la procédure d'élaboration et d'adoption de la Constitution béninoise du 11 décembre 1990 et son caractère inédit en Droit constitutionnel.

Père Charles CAKPO
DOCTEUR EN DROIT
CONSTITUTIONNEL COMPARÉ
ENSEIGNANT-CHERCHEUR EN
DROIT PUBLIC À L'UCAO/IUBO

Le moment constituant est toujours singulier en Droit. Il pose la question de sa signification, de sa légitimité, des procédures suivies et même de sa finalité, pour ne pas dire de son achèvement. Dans une logique démocratique, on pourrait chercher un idéal : l'intervention du peuple en tant que corps électoral pour la désignation d'un organe constituant chargé de rédiger le texte qui sera soumis en retour au peuple pour la ratification. Nous sommes ici dans le cadre de la fonction constituante originaire. Le moment constituant originaire est fréquemment lié à une révolution ou à une période d'instabilité institutionnelle. En théorie, un régime démocratique est fondé sur le peuple. Ce point de départ a une conséquence juridique initiale, du moins en apparence : l'intervention du peuple dans la mise en place du texte fondamental, la Constitution.

En décembre 1990, le Bénin se dote d'une Constitution qualifiée de démocratique. La naissance d'une Constitution est-elle nécessairement liée à une révolution ? Nous serions tentés de faire ici une distinction au regard de la définition même de ce dernier terme. D'un côté, on trouve une révolution, qui comporte le renversement d'un régime, des événements violents, une instabilité croissante, et une transformation juridique qui permet une stabilisation. De l'autre, le terme de révolution peut être ramené, d'abord et avant tout, au seul changement de régime, ce qui sous-entend des catégories, certaines impliquant la violence, d'autres une simple procédure d'évolution ou de transformation (Cf. Ph. Ardant, B. Mathieu, *Institutions politiques et Droit Constitutionnel*, Paris, Lgdj, Lextenso, 25^e éd., 2013, p. 71. ; J. Gicquel, J.-E. Gicquel, *Droit Constitutionnel et institutions politiques*, Issy-les-Moulineaux, Lgdj, Lextenso, 28^e éd., 2014, p. 196. ; B. Chantebout, *Droit Constitutionnel*, Paris, Dalloz, 30^e édition, 2013, p.29). La consécration du régime constitutionnel béninois en 1990 se place dans un autre contexte, une crise institutionnelle qui comporte un volet dramatique en raison de fortes tensions (Ph. Noudjénoumè, *La démocratie*

au Bénin. 1988-1993 : Bilan et perspectives, Paris, L'Harmattan, 1999, Collection Sociétés & Diaspora Africaines, 396 p).

Cette crise ne fera pas l'objet de notre réflexion dans le cadre de cet article, mais il est le prélude inévitable à l'acte décisif qui va faire naître le pouvoir constituant originaire.

L'acte décisif en 1990

À quel moment peut-on parler du premier acte constituant ? La question est importante car il s'agit de faire naître ici un nouveau modèle constitutionnel en passant par la rédaction et la mise en place globale d'un texte. Or, le basculement entre ancien régime et nouveau régime implique une transformation juridique et un questionnement sur cette transformation. La convocation de la Conférence nationale nous permet d'en tirer un premier constat. Le 7 décembre 1989, un communiqué final de toutes les structures du parti au pouvoir annonce la convocation d'une Conférence des forces vives pour le premier trimestre de l'année 1990. C'est un acte décisif car c'est cette Conférence qui, durant sa réunion, décide de se transformer en pouvoir constituant potentiel.

Alors que le pays connaît de multiples tensions et une situation de crise depuis plus d'un an, le président Mathieu Kérékou souhaite organiser une consultation pour prendre des mesures adaptées. L'idée d'une Conférence nationale est ainsi avancée. Elle est validée d'abord par le Bureau politique le 5 décembre, puis par le Comité central le lendemain. Le 7 décembre, ce sont donc toutes les structures du parti, le Bureau politique, le Comité permanent de l'Assemblée nationale révolutionnaire et le comité exécutif national qui se réunissent et publient le communiqué final. Au passage, on y trouve les lignes suivantes : « Le marxisme-léninisme n'est plus l'idéologie officielle de l'État, (...) Le chef de l'État se chargera de convoquer au cours du premier trimestre de l'année 1990 une Conférence nationale regroupant tous les représentants authentiques de toutes les forces vives de la nation, quelles que soient leurs sensibilités, afin qu'ils apportent leurs contributions à l'avènement du Renouveau démocratique et au développement d'une saine ambiance politique dans notre pays. Les résultats de cette



Père Charles Cakpo

Conférence nationale seront exploités pour l'élaboration d'une nouvelle Constitution» (Texte du document in, Ph. Noudjénoumè, *La démocratie au Bénin, Bilan et perspectives*, ..., *op. cit.*, p.376 ou Fondation Friedrich Naumann, *Les actes de la Conférence nationale*, Cotonou, Éd., Onépi, 1994, p.112-116. Cf. S. Adjovi, *De la dictature à la démocratie sans les armes*, Paris, Éd., C.P, 1999, 352 p.).

Le 18 décembre 1989, le décret instituant un comité national préparatoire pour cette Conférence est signé par Mathieu Kérékou. Cette organisation implique plusieurs remarques. D'une part, il y a une transformation majeure du régime en termes de fondement avec l'abandon du marxisme-léninisme. D'autre part, on assiste à une action de la part du pouvoir en place, les principales instances des institutions du régime autoritaire étant concernées. Enfin, le chef de l'État est en charge de la convocation. Il s'agit donc bien d'une action du pouvoir et non pas d'une action révolutionnaire. Le décret du 18 décembre installe d'ailleurs cette logique avec la création d'un comité national préparatoire pour la Conférence (Cf. S. Adjovi, *De la dictature à la démocratie sans les armes*, Paris, Éd., C.P, 1999, 352 p.).

Guerre des quotas

L'étude du Comité est aussi intéressante (Cf. S. Baldé, *La convergence des modèles constitutionnels : études de cas en Afrique subsaharienne*, Epu, Paris, Publibook université : Droit & sciences politiques, 2011, p. 111). Il est composé de membres du gouvernement, huit au total : Me Robert Dossou, Pancrace Brathier, Saliou Aboudou, Salifou Alidou, Ousmane Batoko, Irénée Zinsou, Germain Kadja et Amos Èlègbè. Le décret fixe d'ailleurs ses attributions :

«Définir les modalités pratiques de l'organisation de la Conférence, d'en arrêter le programme et d'élaborer les documents de base».

Quant à la composition de cette future Conférence, elle soulève là aussi un certain nombre de questions. Connue sous le nom de « guerre des quotas », l'affrontement a concerné les modalités de désignation des membres de cette Conférence. L'objectif était « d'amener toutes les structures sociales à s'impliquer librement dans le nouveau projet de société ». Dans cette logique, le Comité avait défini une quinzaine de catégories faisant référence ainsi aux syndicats, aux sensibilités politiques, aux Béninois de l'extérieur, aux opérateurs économiques, aux associations professionnelles, aux Ong, aux cultes, aux provinces, etc. Toute la question était de savoir s'il fallait ou non pondérer ces catégories, c'est-à-dire donner plus de poids à certaines par rapport à d'autres. En janvier 1990, les premiers quotas sont rendus publics et montrent qu'une très large place a été donnée au Gouvernement, à l'Assemblée, aux militaires et au parti unique au sein de la future Conférence (Cf. R. Banegas, « Action collective et transition politique en Afrique. La Conférence nationale du Bénin », ..., *op. cit.*, p. 15.). Finalement, alors que le pouvoir pense avoir gagné en conservant la majorité au sein de la Conférence, les partisans de l'opposition rencontrent le plus possible de futurs représentants pour finalement faire apparaître de nouvelles alliances au sein de la Conférence. C'est donc une organisation représentant différents secteurs de la société qui se réunit du 19 au 28 février 1990.

Un parallèle avec l'histoire française

La présence de représentants de la société au sein d'un organisme qui semble d'abord et avant tout consultatif, la convocation de cet organisme par le chef du régime autoritaire en place et le but, faire des propositions, et non rédiger une Constitution, tout cela semble familier au regard de l'histoire française. De fait, ceci n'est pas sans rappeler les États généraux de 1789 convoqués par un roi qui souhaitait prendre conseil pour des réformes, avec le résultat que l'on sait. L'acte décisif est-il la convocation de ce type de

structure ?

Au Bénin, la convocation de cette Conférence est un signe majeur après plus d'un an d'affrontement. Il y a bien une volonté d'écrire une Constitution ; le décret de convocation le précise. Il y a bien la recherche d'une forme de légitimité par l'intermédiaire d'une consultation plus large. L'orateur qui clôt la réunion de la Conférence des forces vives ne s'y trompe pas : « Nous avons décidé de nous transformer en États généraux de la Nation, de proclamer sans ambiguïté la souveraineté de notre rassemblement et la force exécutoire de nos décisions » (A. Tévoédjrè, *Nous avons vaincu la fatalité : Rapport général de synthèse de la Conférence des forces vives de la Nation*, Forum du Renouveau, 1990, 24 p). Toute la question réside désormais dans les conséquences constitutives qui vont en être tirées.

Le pouvoir constituant originaire

À quel moment peut-on faire commencer l'histoire juridique d'un régime ? La réponse semble simple : au moment de la mise en œuvre de sa Constitution. Mais dans ce cas, qu'en est-il de la procédure constituante ? Quels sont les principaux événements qui marquent la transformation du pays ? Si la Constitution est l'acte juridique fondamental, le fait de la créer serait-il un acte non juridique ? Pour répondre à ces questions, il est nécessaire de revenir sur le fonctionnement des procédures constitutives et sur leurs circonstances pour se poser finalement la question de l'acte créateur de droit qui conduit à la Constitution, et ce qui nous intéresse de manière beaucoup plus précise, celle de la place du peuple dans cet acte.

Nous avons volontairement choisi d'utiliser le terme "transition" et non pas "procédure". De fait, évoquer une procédure constituante conduit à se placer uniquement dans la logique de l'avenir, c'est-à-dire à prendre en compte de manière spécifique la réalisation juridique future pour pouvoir valider la procédure. Or, la rédaction de la Constitution obéit certes à une procédure, mais intervient aussi dans certaines circonstances. Lorsque ces circonstances sont accompagnées par une organisation juridique autre, quelle conclusion doit-on en tirer ?

COLLOQUE DE L'ÉGLISE SUR LES 35 ANS DE LA CONFÉRENCE NATIONALE AU BÉNIN

Suite de la page 6

On pourrait y voir la première conséquence de la particularité béninoise : mettre fin à un régime autoritaire sous-entend de couper tous les liens qui relient le pouvoir constituant et le régime en question. De fait, il serait assez logique de voir disparaître l'ensemble des anciennes institutions. En examinant les événements qui ont conduit à la rédaction de la Constitution béninoise du 11 décembre 1990, on constate que la réalité est beaucoup plus singulière. Dans cette mesure, il y a bien une rupture avec le passé, tout en conservant pour une logique de gestion courante, des institutions initiales.

Si nous reprenons la logique historique, nous constatons que le président Mathieu Kérékou, fragilisé par les multiples mouvements de contestation qui touchent le Bénin depuis plus d'un an, s'est résolu à la fin de l'année 1989 à réunir une Conférence, « un organe consultatif », pour faire des propositions dans le but de préparer une nouvelle Constitution. Dans cette logique, le pouvoir autoritaire aurait

donc choisi de consulter cette Conférence avant de rédiger lui-même une Constitution. Le pouvoir constituant originaire serait resté entre les mains du Président.

Or, au moment de la réunion de la Conférence nationale, les premières décisions démontrent une toute autre volonté. Les délégués se mettent en effet d'accord pour suspendre la Constitution de 1977 et confier à des juristes le soin de rédiger une nouvelle Constitution qui sera soumise à référendum. Cet acte de rupture avec le régime précédent s'accompagne d'une réorganisation institutionnelle qui comprend la mise en place de structures de transition. Le Président de la République, Mathieu Kérékou, est maintenu en place mais avec des fonctions amoindries. La Conférence prévoit la création d'un poste de Premier ministre, d'un organe législatif – le Haut conseil de la République – composé des treize membres du présidium de la Conférence, des anciens Présidents de la République, des trois Présidents des commissions, de six délégués des provinces et de vingt-cinq membres élus

– cette organisation devant fonctionner jusqu'à la mise en place de la nouvelle Constitution (R. Banegas, « Action collective et transition politique en Afrique. La Conférence nationale du Bénin », ..., *op. cit.*, p. 14-15). Le pouvoir constituant est donc entre les mains d'une Conférence qui choisit de réorganiser les Institutions pour accompagner la transition. Les anciennes Institutions demeurent présentes, mais de manière plus limitée. Il y a bien une rupture qui peut s'expliquer par la volonté de changer de régime pour sortir de l'autoritarisme politique. Toutefois, un grand absent se fait remarquer dans les paragraphes qui précèdent : que devient le peuple ?

L'organe constituant et le peuple

Nous avons commencé ce développement en évoquant l'importance de la Constitution en tant que norme fondamentale, et la nécessaire action du souverain pour établir cette Constitution. Or jusqu'à présent, nous avons surtout rencontré des circonstances qui ont conduit à la réunion d'un certain nombre

de commissions, sans référence à l'intervention du peuple. L'initiative du changement constitutionnel, c'est-à-dire le premier pas vers la mise en place d'une nouvelle Constitution échappe donc au peuple béninois.

La convocation de la Conférence des forces vives est faite par le Président Kérékou. Dès le 29 novembre 1989, il avait d'ailleurs annoncé son intention : « Une ère de l'indispensable adéquation à établir entre nos nouvelles réalités nationales et nos institutions démocratiques actuelles au sein desquelles saura s'exprimer librement le pouvoir du peuple supérieur à travers toutes ses composantes authentiques telles que soient leurs sensibilités politiques, pourvu qu'elles soient socialement représentatives » (E. Couao-Zotti, « Il y a 28 ans, la Conférence nationale des forces vives : Le grand arbre à palabres géniteur de la démocratie », <https://www.lanationbenin.info/index.php/actus/159-actualites/15089-il-y-a-28-ans-la-conference-nationale-des-forces-vives-le-grand-arbre-a-palabre-geniteur-de-la-democratie>).

Dans la suite de la procédure, la Conférence n'a pas été choisie par le peuple. Il ne s'agit pas d'un organe élu. Elle décide seule de transformer son mandat et de devenir un organe constituant.

Nous nous trouvons au début de l'histoire en quelque sorte, au moment où le Droit constitutionnel apparaît dans un régime en étant tout à la fois le fondement du régime et son propre fondement. Il s'agit d'un paradoxe bien connu puisque ce moment constituant est d'abord et avant tout un moment pré-juridique, pour ne pas dire anté-juridique. Il peut conserver certaines traces de la logique juridique en incluant des éléments, des Institutions, des procédures issues du régime précédent. Mais sa signification propre – changer la Constitution, c'est-à-dire remplacer le texte principal par un autre texte principal – est révolutionnaire par essence. L'absence de consultation du peuple au début de cette transformation est très significative. À ce titre, on peut dire que le caractère démocratique de l'initiative constituante est en grande partie fictionnel.

LANCEMENT DU LIVRE "VERS LE MIRACLE BÉNINOIS"

Une source d'inspiration pour un Bénin nouveau

Norbert KOU DANOU

Le jeudi 27 février 2025, veille de la commémoration du 35^e anniversaire de la Conférence des forces vives de la Nation a eu lieu la cérémonie de lancement du livre "Vers le miracle béninois, l'épreuve du pouvoir et de la démocratie", écrit par l'ancien président Nicéphore Dieudonné Soglo. C'était à l'hôtel Golden Tulip à Cotonou, en présence des cadres et personnalités politiques.

« Cet ouvrage témoigne d'une tranche importante de notre histoire et bien plus ; il détaille les difficultés auxquelles mon père dut faire face dans l'exercice du pouvoir pour mener à bien les réformes vitales, entamer les "travaux d'Hercule", sortir le Bénin du marxisme-léninisme, le faire reconnaître et briller à l'international », a déclaré Ganiou Soglo, fils de l'auteur. En effet, la cérémonie de lancement du livre de l'ancien président Nicéphore Soglo a commencé par un moment de recueillement à la mémoire de son épouse Rosine Vieyra Soglo, une des voix fortes de la scène



L'ancien président Nicéphore Dieudonné Soglo dédicant son livre à l'ancien président Thomas Boni Yayi

politique béninoise.

Selon Jean Michel Abimbola, ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts, cet ouvrage

n'est pas seulement un livre. C'est « un témoignage d'histoire, d'une réflexion sur le destin d'un peuple et d'une Nation dans l'expérience

d'un homme d'État confronté aux réalités complexes de l'exercice du pouvoir ». Dans sa présentation, le Père Éric Aguénounon, Directeur

de l'Iajp, a partagé avec l'auditoire l'esprit de l'œuvre, les dynamiques de l'auteur et un aperçu sur le contenu. « Vers le miracle béninois, l'épreuve du pouvoir et de la démocratie, couvre 323 pages charpentées en trois parties respectivement intitulées : l'historique d'une région et du Dahomey au Bénin ; la première Conférence nationale des forces vives en Afrique et la période de transition, le Bénin en chantier et quelques documents annexes en fin de livre », a-t-il déclaré. « Le savant, le poète et l'architecte, ces trois attributs du président Soglo, transparaissent aisément dans cette œuvre solennelle qui est un indice historique, politique, économique et culturel. L'auteur laisse ainsi à la postérité à travers ce joyau, un "vade mecum" », a-t-il ajouté.

Prenant la parole à la fin de la cérémonie, le Professeur Théodore Holo, ancien président de la Cour constitutionnelle et ancien ministre des Affaires étrangères, a rendu un vibrant hommage à l'auteur en rappelant l'historique de leur rencontre et les circonstances de son élection à la tête du Bénin. La cérémonie a pris fin par la vente à l'américaine, la dédicace, les photos de famille et l'eau de l'amitié.

Photo / La Croix / Norbert KOU DANOU

Parole de Dieu

2^e dimanche de Carême
Année C

(16 mars 2025)

Avant d'aller à la messe dominicale, le lecteur est invité à « préparer son dimanche » en lisant plusieurs fois durant la semaine les 4 textes de la liturgie. Lire et relire, encore et encore. Car rien n'est plus important pour le chrétien que la Parole de Dieu !

PREMIÈRE LECTURE - GN 15, 5-12.17-18

En ces jours-là, le Seigneur parlait à Abraham dans une vision. Il le fit sortir et lui dit : « Regarde le ciel, et compte les étoiles, si tu le peux... » Et il déclara : « Telle sera ta descendance ! » Abram eut foi dans le Seigneur et le Seigneur estima qu'il était juste. Puis il dit : « Je suis le Seigneur, qui t'ai fait sortir d'Our en Chaldée pour te donner ce pays en héritage. » Abram répondit : « Seigneur mon Dieu, comment vais-je savoir que je l'ai en héritage ? » Le Seigneur lui dit : « Prends-moi une génisse de trois ans, une chèvre de trois ans, un bélier de trois ans, une tourterelle et une jeune colombe. » Abram prit tous ces animaux, les partagea en deux, et plaça chaque moitié en face de l'autre ; mais il ne partagea pas les oiseaux. Comme les rapaces descendaient sur les cadavres, Abram les chassa. Au coucher du soleil, un sommeil mystérieux tomba sur Abram, une sombre et profonde frayeur tomba sur lui. Après le coucher du soleil, il y eut des ténèbres épaisses. Alors un brasier fumant et une torche enflammée passèrent entre les morceaux d'animaux. Ce jour-là, le Seigneur conclut une alliance avec Abram en ces termes : « À ta descendance je donne le pays que voici, depuis le Torrent d'Égypte jusqu'au Grand Fleuve, l'Euphrate. »

PSAUME Ps 26 (27)

Le Seigneur est ma lumière et mon salut ;
de qui aurais-je crainte ?

Le Seigneur est le rempart de ma vie ;
devant qui tremblerais-je ?

Écoute, Seigneur, je t'appelle !

Pitié ! Réponds-moi !

Mon cœur m'a redit ta parole :

« Cherchez ma face. »

C'est ta face, Seigneur, que je cherche :
ne me cache pas ta face.

N'écarte pas ton serviteur avec colère :
tu restes mon secours.

J'en suis sûr, je verrai les bontés du Seigneur
sur la terre des vivants.

« Espère le Seigneur, sois fort et prends courage ;
espère le Seigneur. »

DEUXIÈME LECTURE - (PH 3, 17 - 4, 1)

Frères, ensemble imitez-moi, et regardez bien ceux qui se conduisent selon l'exemple que nous vous donnons. Car je vous l'ai souvent dit, et maintenant je le redis en pleurant : beaucoup de gens se conduisent en ennemis de la croix du Christ. Ils vont à leur perte. Leur dieu, c'est leur ventre, et ils mettent leur gloire dans ce qui fait leur honte ; ils ne pensent qu'aux choses de la terre. Mais nous, nous avons notre citoyenneté dans les cieux, d'où nous attendons comme sauveur le Seigneur Jésus Christ, lui qui transformera nos pauvres corps à l'image de son corps glorieux, avec la puissance active qui le rend même capable de tout mettre sous son pouvoir. Ainsi, mes frères bien-aimés pour qui j'ai tant d'affection, vous, ma joie et ma couronne, tenez bon dans le Seigneur, mes bien-aimés.

ÉVANGILE DE JÉSUS-CHRIST SELON SAINT LUC 9, 28B-36

En ce temps-là, Jésus prit avec lui Pierre, Jean et Jacques, et il gravit la montagne pour prier. Pendant qu'il priait, l'aspect de son visage devint autre, et son vêtement devint d'une blancheur éblouissante. Voici que deux hommes s'entretenaient avec lui : c'étaient Moïse et Élie, apparus dans la gloire. Ils parlaient de son départ qui allait s'accomplir à Jérusalem. Pierre et ses compagnons étaient accablés de

sommeil ; mais, restant éveillés, ils virent la gloire de Jésus, et les deux hommes à ses côtés. Ces derniers s'éloignaient de lui, quand Pierre dit à Jésus : « Maître, il est bon que nous soyons ici ! Faisons trois tentes : une pour toi, une pour Moïse, et une pour Élie. » Il ne savait pas ce qu'il disait. Pierre n'avait pas fini de parler, qu'une nuée survint et les couvrit de son ombre ; ils furent saisis de frayeur lorsqu'ils y pénétrèrent. Et, de la nuée, une voix se fit entendre : « Celui-ci est mon Fils, celui que j'ai choisi : écoutez-le ! » Et pendant que la voix se faisait entendre, il n'y avait plus que Jésus, seul. Les disciples gardèrent le silence et, en ces jours-là, ils ne rapportèrent à personne rien de ce qu'ils avaient vu.

Étude biblique

PREMIÈRE LECTURE - GN 15, 5-12.17-18

À propos d'Abraham, le texte parle de « sommeil mystérieux » : ce n'est pas le mot du vocabulaire courant ; c'était déjà celui employé pour désigner le sommeil d'Adam pendant que Dieu créait la femme ; manière de nous dire que l'homme ne peut pas assister à l'œuvre de Dieu : quand l'homme se réveille (Adam ou Abraham), c'est une aube nouvelle, une création nouvelle qui commence. Manière aussi de nous dire que l'homme et Dieu ne sont pas à égalité dans l'œuvre de création, dans l'œuvre d'Alliance ; c'est Dieu qui a toute l'initiative, il suffira à l'homme de faire confiance : « Abraham eut foi dans le Seigneur et cela lui fut compté comme justice ».

PSAUME Ps 26 (27)

En peu de mots, tout est dit ; la tranquille certitude. Circonstances gaies, circonstances tristes, le peuple d'Israël a tout connu ! Et au milieu de toutes ces aventures, il a gardé confiance, ou mieux « il a approfondi » sa foi. Dieu est tellement immense pour nous que nous ne pouvons pas le voir de nos yeux. Mais en même temps, cette grandeur de Dieu n'écrase pas l'homme, bien au contraire, elle le protège, elle est sa sécurité. L'immense respect qui envahit le croyant n'est donc pas de la peur, mais la « crainte de Dieu ». Il n'a plus peur de rien ni de personne et aucun autre dieu ne lui inspirera jamais plus ce sentiment religieux de crainte.

DEUXIÈME LECTURE - (PH 3, 17 - 4, 1)

Quand Paul dit « croix du Christ », il veut dire tout ensemble sa Passion, sa Mort, et sa Résurrection... Si cet événement a eu lieu... la face du monde est changée : Christ a fait la paix par le sang de sa croix... Et alors on ne peut plus penser comme avant, raisonner comme avant, vivre comme avant. Ceux qui affirment que le rite de la circoncision reste indispensable font comme si l'événement de la « croix du Christ » n'avait pas eu lieu. C'est pour cela que Paul les appelle les « ennemis de la croix du Christ ». En résumé, prendre modèle sur Paul, c'est faire de Jésus-Christ et non de nos pratiques le centre de notre vie.

ÉVANGILE DE JÉSUS-CHRIST SELON SAINT LUC 9, 28B-36

Pour Jésus, la prière est une rencontre transfigurante. Pierre, émerveillé du visage transfiguré de Jésus, parle de s'installer : « Maître, il est heureux que nous soyons ici ; dressons trois tentes... » Mais Luc dit bien que « Pierre ne savait pas ce qu'il disait. » Il n'est pas question de s'installer à l'écart du monde et de ses problèmes : le temps presse ; Pierre, Jacques et Jean, ces trois privilégiés, doivent se hâter de rejoindre les autres. Car le projet de Dieu ne se limite pas à quelques privilégiés : au dernier jour, c'est l'humanité toute entière qui sera transfigurée.

Pour participer à l'animation de cette rubrique,
appelez le 95 68 39 07 / 21 32 12 07

COMPRENDRE LA PAROLE

Père Antoine TIDJANI

BIBLISTE

1^{er} dimanche du carême-C

Jésus mis à l'épreuve



L'homme est un être aux mille faims et soifs. Il est toujours à la recherche du bonheur, d'un bonheur qui ne lui suffit jamais. La grande tentation, c'est de se laisser distraire par une multitude d'attraits au point de perdre de vue le bonheur véritable et surtout la source de ce bonheur. La plus grande plainte de Dieu dans son rapport avec son peuple et chacun de nous, tourne autour de cette problématique : « Ils m'ont abandonné, moi qui suis une source d'eau vive, pour se creuser des citernes, des citernes crevassées qui ne retiennent pas l'eau. » (Jr 2, 13). Comment reconnaître la source d'eau vive pour pouvoir la distinguer des citernes crevassées ? Il faut la mémoire du cœur. L'homme ne doit jamais oublier d'où il est venu, ni qui l'a fait, ni qui a suivi et guidé ses pas errants. Adam et Ève ont succombé à la tentation quand ils ont oublié que celui qui les a mis dans le jardin où ils jouissent des délices de la terre sans aucun travail de leur part, c'est Dieu et non pas le serpent. La première lecture est un texte fondateur qui rappelle à Israël son parcours : depuis son errance, son asservissement en Égypte et sa libération de la terre d'esclavage par le Seigneur à main forte et à bras étendu. La finale du texte est un chant merveilleux de gratitude à la louange de Dieu qui est la source du bonheur du peuple, et à qui doivent aller les prémices des fruits du sol qu'il lui a donnés. Reconnaître ainsi Dieu comme le commencement et la fin de notre bonheur et lui ramener tout en action de grâces, tel est l'antidote qui aide à remporter la victoire sur la tentation.

Nos tentations aujourd'hui comme hier

Tout ce que nous avons, tout ce que nous sommes n'est qu'un don de Dieu. Telle est la profession de foi qu'Israël est en train de faire dans le texte lu en première lecture. L'homme trouvera la force de résister à tous les vents qui veulent l'emporter si seulement il arrive à proclamer du fond de son cœur, en tout temps, la Parole de foi qui témoigne que Dieu est le TOUT de sa vie. Après le baptême, Jésus connut les grandes tentations que connaissent les hommes de tous les temps par solidarité avec eux. Luc veut le présenter comme le chef du nouveau peuple de Dieu à travers cet épisode. Le peuple de Dieu sous Moïse ayant passé quarante ans dans le désert, il est juste que Jésus, le chef du nouveau peuple, prenne les devants pour connaître sa traversée du désert pendant quarante jours et affronter les mêmes tentations que le peuple de l'Ancien Testament : La première tentation correspondant à celle de la manne (Ex 16) ; la deuxième à celle des idoles et du veau d'or (Ex 32.34), et enfin la troisième à celle des prodiges (Ex 17). Il instruit ainsi par l'exemple, le nouveau peuple de Dieu à s'engager dans le combat spirituel en opposant la Parole de Dieu à toutes les suggestions sataniques qui veulent réduire l'homme à sa seule dimension matérielle. C'est la préoccupation fébrile autour du boire et du manger et de tout ce qui amène l'homme à tout accepter dans sa vie, pourvu qu'il puisse manger : Jésus y répond en révélant aussi la dimension spirituelle de l'homme que seule « la Parole qui sort de la bouche de Dieu » (Dt 8, 3) peut nourrir. C'est le pouvoir à avoir à tout prix pour se soumettre tout le monde même si en contrepartie, il faut livrer son âme à Satan. C'est enfin les grandes démonstrations à faire au lieu de suivre le chemin de l'humilité qui nous garde dépendants de Dieu en tout. Seule la Parole de Dieu méditée à longs traits, nourrit l'homme et le fortifie contre toutes ces tentations.

Dans ma vie

La Parole de Dieu a-t-elle toute sa place dans ma vie ?

À méditer

Seule la Parole de Dieu méditée à longs traits nourrit l'homme et le fortifie contre toutes ces tentations.

(Dt 26, 4-10 ; Rm 10, 8-13 ; Lc 4, 1-13)

Un cœur qui écoute

Identité chrétienne

« Nul ne peut venir à moi, à moins que le Père qui m'a envoyé ne l'attire » (Jn 6, 44-47). La foi est don gratuit du Père qui exige du chrétien de mettre toute sa personne au service de la grâce baptismale, sans tomber cependant dans le piège du paraître.

En effet, dans le tumulte de la vie moderne, nous sommes souvent définis par les rôles que nous jouons : parent, professionnel, ami, ou serviteur dans l'Église. Mais pour le croyant, il est essentiel de distinguer ces rôles de notre identité profonde en Christ. Comprendre cette distinction est une source de joie et d'épanouissement spirituel.

« Ce n'est pas ce que nous faisons qui détermine qui nous sommes, mais qui nous sommes en Christ qui détermine tout ce que nous faisons. »

En tant que chrétiens, notre identité repose sur ces vérités bibliques : nous sommes des enfants de Dieu, sauvés par sa grâce, aimés inconditionnellement et appelés à refléter sa gloire.

Un rôle est une fonction temporaire que nous remplissons dans un contexte spécifique. Par exemple, on peut être enseignant dans l'Église, musicien dans l'équipe de louange, ou missionnaire sur le terrain. Ces rôles sont importants, mais ils sont secondaires.

L'identité, en revanche, est ce que nous sommes intrinsèquement. Elle est immuable, fondée sur notre relation avec Dieu. La Parole de Dieu regorge de passages qui révèlent notre identité en Christ. Cette identité est totalement transformée par notre union avec Christ et transcende tout rôle humain. Nous sommes élus et mis à part pour refléter la gloire de Dieu. « Si quelqu'un est en Christ, il est une nouvelle création. » (2 Co 5, 17) ; « Vous êtes une race élue, un sacerdoce royal, une nation sainte, un peuple acquis, afin que vous annonciez les merveilles de Celui qui vous a appelés des ténèbres à son admirable lumière. » (1 P 2, 9).

Notre vie est maintenant enracinée dans celle du Christ, faisant de Lui la source de notre véritable identité. L'identité prévaut sur les rôles parce qu'elle est stable et durable. Les rôles peuvent changer ou disparaître, mais notre identité en Christ reste stable. Elle nourrit notre relation avec Dieu. Dieu nous aime pour qui nous sommes, et non pour ce que nous faisons. Cette vérité élimine toute pression de performance et nous invite à une relation authentique avec Lui. Elle produit naturellement des fruits : Lorsque nous vivons dans la plénitude de notre identité, nos rôles deviennent une expression naturelle de ce que nous sommes en Christ.

Nous devons approfondir notre Identité Chrétienne par l'étude de la Parole de Dieu, en passant du temps avec Dieu dans la prière et l'adoration et entourés d'une communauté de foi qui nous rappelle notre identité et nous encourage à grandir spirituellement.

Savoir que nous sommes en Christ transforme radicalement notre vision de la vie. Nous ne vivons plus pour mériter l'approbation, mais pour refléter l'Amour de Dieu. Cette identité procure une joie et une paix profondes, quelles que soient les circonstances.

Chères sœurs et chers frères, enfants de Dieu, nous le sommes réellement. Alors, privilégions notre être plutôt que notre paraître, notre union à Dieu plutôt que notre amour-propre.

Bakhita

enfants+

Image à colorier, phrase à mémoriser

« Celui-ci est mon Fils, celui que j'ai
choisi : écoutez-le ! »



Chers enfants, prenez votre
Bible et retrouvez le chapitre
et le verset de cette phrase de
l'Évangile de Saint Luc



RETRAIT DES ÉTATS-UNIS DE L'OMS

Quelles conséquences pour l'Afrique ?

Entre 2017 et 2020, les retraits des États-Unis des Organisations internationales ou d'autres Institutions se sont multipliés sous l'Administration Trump. Il est un secret de polichinelle que le scénario restera identique sous son nouveau mandat. D'ailleurs, il se dévoile assez à travers le décret annonçant le retrait des États-Unis de l'Organisation mondiale de la santé (Oms), qui suscite de part et d'autre maintes réactions. Cet article évoque les conséquences sanitaires et sociales fatales, puis les conséquences géopolitiques salvatrices de cette initiative du président Donald Trump.

Anicette CODJIA
JURISTE – DROIT
INTERNATIONAL DES
DROITS DE L'HOMME

entacher plusieurs sujets de droit, et ce, pendant un délai relativement long.

Des conséquences fatales au plan sanitaire et social

« Ensemble, nous avons mis fin à la variole ; ensemble, nous avons pratiquement éradiqué la poliomyélite. Nous espérons que les États-Unis reconsidéreront leur position... dans l'intérêt de la santé et du bien-être de millions de personnes dans le monde ». Cette réaction de l'Organisation mondiale de la santé (Oms) annonce clairement les difficultés inévitables de l'Organisation à faire efficacement face à la gestion de la santé publique mondiale, et aux diverses épidémies à l'issue du retrait effectif des États-Unis. En Droit international public, on désigne par retrait l'acte par lequel un État ou une Organisation internationale se retire d'une Organisation internationale dont il ou elle est membre (Serge Guinchard (Dir), *Lexique des termes juridiques*, 24^e éd. Dalloz, Paris, 2016-2017, p. 972.).

Fondamentalement, le retrait d'un État d'une Organisation internationale comporte l'idée de contestation, la contestation d'un ordre ; c'est-à-dire que l'Organisation est sujette à contestation. Dans le cas d'espèce, l'Administration Trump accuse l'Oms d'être sous l'influence de la Chine et d'avoir mal géré la crise du Covid-19. La deuxième contestation de l'Administration Trump est d'ordre purement financier : « L'Oms continue d'exiger des États-Unis des paiements injustement élevés, sans commune mesure avec les contributions des autres pays » (Yves Souteyrand, « Les États-Unis se retirent de l'Oms : un jeu perdant-perdant », Disponible sur <https://vih.org/maladies-emergentes/20250217/les-etats-unis-se-retirent-de-loms-un-jeu-perdant-perdant/>). Le retrait d'un État d'une Organisation internationale inscrit au tableau une kyrielle de conséquences qui peuvent

La principale mission de l'Oms est de prévenir et de lutter contre les maladies, de faciliter l'accès aux médicaments et aux vaccins, de renforcer les systèmes de santé et d'améliorer les conditions de vie et de promotion de la santé publique (Préambule de la Constitution de l'Organisation mondiale de la santé). Or, foyer des épidémies et des maladies tropicales parfois virales, l'Afrique ne peut nier qu'elle a pendant longtemps bénéficié du soutien et de l'appui de l'Oms, qui dans l'exercice de sa mission, a énormément œuvré pour y endiguer des situations catastrophiques. En 2020 par exemple, 85 millions d'enfants ont été vaccinés contre la poliomyélite sur le Continent africain (Lire à ce propos le rapport de la Directrice régionale de l'Oms sur les activités de l'Oms dans la Région Afrique). Depuis plusieurs années, l'Oms contribue à la prise en charge des personnes vivant avec le Vih/Sida à travers le dépistage gratuit et la distribution gratuite des antirétroviraux (Arv). Plusieurs autres programmes portent l'empreinte de l'Oms qui ne pouvait y arriver que difficilement sans la contribution des États-Unis.

Les accusations à l'origine du décret de retrait des États-Unis de l'Oms pourraient ne pas être entièrement justifiées. Toutefois, il est indéniable que nul (ni les autorités de l'Oms, ni les autres États membres de l'Oms) ne conteste encore les propos relatifs à la contribution financière des États-Unis au fonctionnement de l'Organisation. Lorsque le retrait serait donc effectif, la conséquence qui en découlerait serait la réduction des fonds alloués à la prévention et à la lutte contre certaines maladies qui sévissent encore dans la Région Afrique (l'Afrique n'étant pas un contributeur de taille). Il s'ensuivra



Anicette Codjia

des conséquences d'ordre sanitaire telles que la fin des initiatives de vaccination et de santé infantile, la fin de la lutte contre les maladies infectieuses telles que le paludisme, la tuberculose et le Vih/Sida, l'absence de soutien face aux urgences sanitaires, et la liste n'est pas exhaustive. La résultante de tout ceci serait la fragilisation de la population africaine, la montée des maladies infectieuses, l'appauvrissement des couches les plus vulnérables (pour faire face de manière individuelle aux soins de santé), et l'augmentation des inégalités. Du reste, l'Afrique serait vraisemblablement exposée à une situation qui pourrait lui être fatale. Par ailleurs, elle reste dans ce contexte sujette à des conséquences géopolitiques salvatrices

Des conséquences salvatrices au plan géopolitique

La perte d'un membre affecte inévitablement la légitimité et parfois l'avenir de l'Organisation internationale, que celle-ci soit universelle ou régionale (Burriez Delphine, Cahin Gérard, Lagrange Évelyne, « Le retrait des États des Organisations internationales : actualité récente (Unesco, Oea, Cpi...) », In: *Annuaire français de droit international*, volume 64, 2018, p. 373. Disponible sur https://www.persee.fr/doc/afdi_0066-3085_2018_num_64_1_5230). Assurément, le retrait des États-Unis de l'Oms pourrait donner corps à une réorganisation de l'ordre mondial de la santé. À l'exemple de l'émergence de nouvelles puissances (Russie, Chine, Inde...) qui désormais pèsent dans la balance économique et politique de l'ordre international, d'autres États peuvent venir sur l'échiquier mondial en ce qui concerne le volet sanitaire : c'est le changement du leadership géopolitique.

Si l'on pourrait penser en première approximation à une tentative de récupération de la place de meilleur contributeur de l'Oms par des puissances occidentales, il est permis de penser en second lieu à l'opportunité que ce retrait présente à l'Afrique. En effet, c'est l'occasion

pour l'Afrique de poser les bases de son autonomie sanitaire et économique, et c'est là que se cache toute la conséquence salvatrice de ce geste de l'Administration Trump. L'Afrique peut en profiter pour investir par exemple dans la production locale de médicaments et de vaccins, puis faire la promotion des infrastructures pharmaceutiques africaines. Elle a également la possibilité de revoir à la hausse le budget national que chaque État alloue au secteur de la santé, afin de permettre aux populations vulnérables de bénéficier des soins de santé de qualité, sans pour autant s'appauvrir. C'est aussi le moment de mieux investir dans la formation du personnel médical dans le but d'avoir des ressources humaines de qualité aptes à travailler pour la recherche et la promotion de la santé publique. En outre, la mobilisation de la diaspora africaine sera un levier de grande importance pour réunir des fonds nécessaires au financement des initiatives de vaccination et de santé infantile. Enfin, le renforcement de la coopération intra africaine est aussi un accélérateur pour le développement du secteur sanitaire. Évidemment, tout ceci serait l'idéal dans un Continent où l'extrême pauvreté progresse chaque année.

6 raisons de s'abonner à « La Croix du Bénin »

1. Abonnez-vous au journal et il vous sera livré sur votre paroisse, au travail ou à domicile.
2. Abonnez-vous pour nourrir votre vie de foi et de citoyen grâce à nos nouvelles rubriques.
3. Abonnez-vous parce qu'un exercice vous y est proposé chaque semaine pour vous préparer (seul, en famille ou en groupe) à la messe du dimanche, et apprendre à écouter Dieu dans sa Parole.
4. Abonnez-vous pour garantir votre exemplaire. La vente à la criée sera réduite.
5. Abonnez-vous pour recevoir gratuitement les « hors-séries ».
6. Abonnez-vous, offrez un abonnement ! C'est possible à partir de 15.000 F CFA seulement par an !



PARLONS LITURGIE¹

La paroisse

Qu'est-ce qu'une paroisse ? Du grec *paroikia*, signifiant voisinage, réunion d'habitations, mais pouvant être interprétée comme « à côté de la maison », la paroisse telle que nous la connaissons est apparue très tôt vers le IV^e siècle, avec l'affectation permanente de prêtres aux églises qui commençaient à se multiplier.

Toute Église particulière (diocèse) est subdivisée en paroisses. Celles-ci en constituent les communautés canoniques de base. C'est donc la communauté de fidèles, le plus souvent territoriale, confiée par l'Évêque à un prêtre de son diocèse, le curé. Elle ne constitue pas une Église particulière, mais une des cellules de l'Église particulière qu'est le diocèse.

Père Charles ALLABI

1. « Parlons liturgie » est un billet dont la mission rentre dans la continuité d'une catéchèse à l'endroit des fidèles pour leur donner les clés de lecture des notions essentielles relatives à la liturgie et à la hiérarchie ecclésiale.

LES SAINTS DE LA SEMAINE

Du 07 au 13 mars 2025

07 mars : Ste Perpétue et Félicité, toutes deux martyres à Carthage sous l'empereur Septime ; **08 mars** : St Jean de Dieu (†1550) ; **09 mars** : Ste Françoise Romaine ; **10 mars** : St Vivien (†324), martyr en Asie Mineure ; **11 mars** : Ste Rosine ; **12 mars** : Ste Justine ; **13 mars** : St Rodrigue.

LA CROIX DU BÉNIN

Hebdomadaire Catholique

Autorisation N° 1221/MISP/DC/SG/DGAI/SCC

Édité par l'Imprimerie Notre-Dame : 01 BP 105 Cotonou (Bénin);

Tél : (+229) 21 32 12 07 / 47 20 20 00 / Momo Pay : 66 52 22 22 / 99 97 91 91

Email : contactcroixdubenin@gmail.com

Site : www.croixdubenin.com

Compte : BOA-Bénin, 002711029308 ; ISSN : 1840 - 8184 ;

Directeur de publication : Abbé Michaël Gomé, gomemichael1@gmail.com, Tél : 66 64 14 95 ; **Directeur adjoint** : Abbé Romaric Djohossou, romaricmahunan@gmail.com, Tél : 67 29 40 56 ; **Rédacteur en chef** : Alain Sessou ;

Secrétaire de rédaction : Florent Houessinon ; **Desk Société** : Florent Houessinon ; **Desk Economie** : Alain Sessou ; **Desk Religion** : Abbé Romaric Djohossou ; **Pao** : Bertrand F. Akplogan ;

Correcteur : André K. Okanla

Publicité :

Correspondants : **Abomey** : Abbé Juste Yèlouassi ; **Dassa** : Abbé Jean-Paul Tony ; **Djougou** : Abbé Brice Tchanhoun ;

Kandi : Abbé Denis Kocou ; **Lokossa** : Abbé Nunayon Joël Bonou ; **Natitingou** : Abbé Servais Yantoukoua ; **Parakou** : Abbé Patrick Adjallala, osfs ; **Porto-Novo** : Abbé Joël Houénou ; **N'Dali** : Abbé Aurel Tigo.

Abonnements : **Électronique** : 10.000 F CFA ; **Ordinaire** : 15.000 F CFA ; **Soutien** : 30.000 F CFA ; **Amitié** : 60.000 F CFA et plus ; **Bienfaiteurs** : 40.000 - 60.000 F CFA ; **France** : 40.000 F CFA, soit 61 euros.

IMPRIMERIE NOTRE-DAME

Directeur : Abbé Jean Baptiste Toupé ; jbac1806@gmail.com ;

Tél : 97 33 53 03

Tirage : 2.500 exemplaires.

VICARIAT DE ROME

Cause de Béatification et de Canonisation du Serviteur de Dieu, Bernardin GANTIN, Cardinal de la Sainte Église Romaine

Édit

Le 13 mai 2008, le Serviteur de Dieu Bernardin GANTIN de la Sainte Église Romaine mourut à Paris. Digne fils du Bénin, homme amoureux du Christ et de l'Église, de foi profonde en Dieu, fidèle au Pape avec une fidélité inaltérable pendant les 30 ans de sa présence à Rome, au service de l'Église et de la Curie Romaine, il a exercé ses hautes responsabilités avec simplicité et humilité. Il a joui de l'estime et de la confiance des Papes Saint Paul VI, Saint Jean-Paul II et du Cardinal Joseph Ratzinger, sans oublier les nombreuses marques de reconnaissance des Églises d'Afrique et des autres continents, et les témoignages d'éminentes personnalités religieuses et laïques pour sa délicatesse de cœur et son inaltérable sollicitude pastorale.

Avec le temps et l'écoulement des années, sa réputation de sainteté s'est affermie et exige qu'on procède à l'ouverture de sa cause de béatification et de canonisation, et qu'on le fasse connaître à la communauté ecclésiale. C'est pourquoi nous en faisons la publication officielle et demandons à tous ceux qui ont des témoignages pour ou contre cette cause, de les faire parvenir au Tribunal Diocésain du Vicariat de Rome (Place S. Jean du Latran, 6 – 00184 Roma).

Dans le même temps, il est souhaitable selon les dispositions légales, de faire parvenir au même Tribunal tout écrit provenant de ce Serviteur de Dieu. Nous rappelons ici qu'il ne s'agit pas simplement des écrits édités, mais aussi des manuscrits, des diaires et toute autre Lettre.

Notons enfin que le présent **Édit** restera affiché pour une durée de deux mois aux Portes du Vicariat de Rome, de la Curie Archidiocésaine de Cotonou (Bénin), et sera publié dans la *Revue Diocésaine* de Rome, dans le quotidien *Osservatore Romano*, dans le Journal 'L'Avvenire et dans l'Hebdomadaire *La Croix du Bénin* de la Conférence épiscopale du Bénin.

Donné à Rome, au Siège du Vicariat,
le 21 janvier 2025.

Ont signé :

Baldassare Cardinal REINA,
Vicaire Général

Marcello TERRAMANI,
Notaire

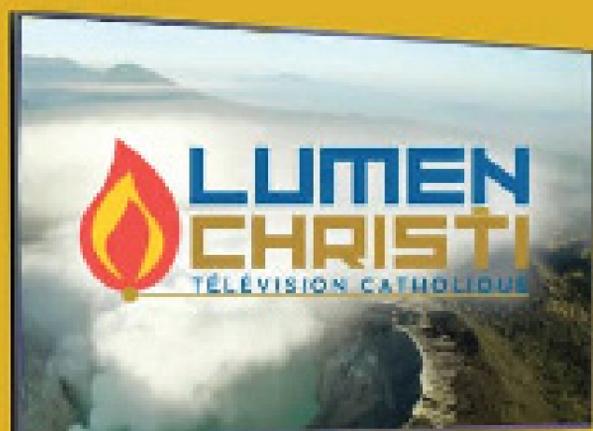
*Acheter La Croix,
c'est bon ;
s'abonner, c'est
encore mieux.*



LA TELEVISION CATHOLIQUE PARTOUT AU BENIN !!!

A PARTIR DU 14 SEPTEMBRE 2024
GRÂCE A VOUS

A Dieu la Gloire !



LA TELEVISION CATHOLIQUE

VEUT DIFFUSER
PARTOUT AU BENIN
LA LUMIERE DE L'EVANGILE